

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AEROSOL INSECTICIDE

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0030

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014939-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AEROSOL INSECTICIDE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Alfamed
	Adresse	13ème rue LID 06517 CARROS CEDEX France
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0030 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014939-0001	
Date de l'autorisation	14/08/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	14/01/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ARDEPHARM
Adresse du fabricant	Chemin des Iles Ferays, Les Goules 07300 Tournon-Sur-Rhone France
Emplacement des sites de fabrication	Chemin des Iles Ferays, Les Goules 07300 Tournon-Sur-Rhone France

Nom du fabricant	VIRBAC
Adresse du fabricant	1ère avenue 2065 m L.I.D 06516 Carros France
Emplacement des sites de fabrication	1ère avenue 2065 m L.I.D 06516 Carros France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	LIMARU NV (Acting for Tagros Chemicals India Private Limited)
Adresse du fabricant	72, Marshalls Road, Egmore Chennai 600 008 Tamil Nadu Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu Cuddalore Tamil Nadu Inde

Substance active	61 - Pyriproxifène
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) PLC
Adresse du fabricant	Sumitomo Chemical Co. Ltd. 27-1, Shinkawa 2-chome Chuo-ku 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Misawa Works Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa, Misawa City 033-0022 Aomori Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,017

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Pyriproxyfène	4-phenoxyphenyl (RS)-2-(2-pyridyloxy)propyl ether	Substance active	95737-68-1	429-800-1	0,0063
Isohexane	2-methylpentane		107-83-5	203-523-4	95,327
Dioxyde de carbone	Carbon dioxide		124-38-9	204-696-9	4,5

2.2. Type de formulation

AE – Aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 Se laver soigneusement après manipulation.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .
 En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
 Éviter de respirer les .
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 Appeler en cas de malaise.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement .

NE PAS faire vomir.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage non-professionnel – pulvérisation aérosol

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	<p>Pulvérisation de surface pour le contrôle des puces de chats domestiques, à l'intérieur des bâtiments.</p> <p>Application uniquement sur les textiles d'ameublement (y compris les tapis) non régulièrement lavés.</p>
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Ctenocephalides felis Nom commun: Puces de chat Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Nom scientifique: Ctenocephalides felis Nom commun: Puces de chat Stade de développement: Larves Insectes</p> <p>Nom scientifique: Ctenocephalides felis Nom commun: Puces de chat Stade de développement: Oeufs</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>En intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Pulvérisation - Le produit est appliqué par pulvérisation</p>
Taux et fréquences d'application	<p>24 g de produit / m² - 0 - Une pulvérisation de 2,5 secondes traite environ une bande d'un mètre (24 g de produit</p>

	<p>/ m²).</p> <p>Efficacité résiduelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mortalité jusqu'à 3 semaines sur les textiles d'ameublement (incluant les tapis) pour les puces adultes ; - ovicidie et larvicidie jusqu'à 1 mois et jusqu'à 3 mois avec aspiration régulière. <p>Le produit peut être appliqué deux fois par an au maximum.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles en fer de 250 et 500mL sans vernis interne (avec tube en PE).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser deux applications par an.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Ne pas appliquer sur les surfaces et textiles régulièrement lavés.
- Ne pas appliquer sur la literie et les matelas.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Les étagères, tables et autres surfaces sur lesquelles des aliments sont posés ou conservés ne doivent pas être traitées.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Utiliser dans un endroit bien ventilé en cas d'usage intérieur.
- Déplacer ou couvrir les terrariums, aquariums et cages d'animaux avant application.
- Éteindre le filtre à air de l'aquarium pendant l'application.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Maintenir les animaux à distance pendant le traitement.
- Ne pas appliquer directement sur les animaux.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation et utilisation du produit.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.
- Ne pas inhaler.
- Toutes les sources de flammes nues doivent être éteintes avant l'application.
- Ne pas appliquer sur des équipements électriques ou des matériaux incandescents.
- Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles soient sèches.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- La perméthrine peut causer une paresthésie (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux, rincer soigneusement pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, et/ou en cas de malaise, aller à l'extérieur.
- En cas d'ingestion, donner de l'eau à la personne atteinte et rester avec elle. Si elle se sent mal, contacter un médecin immédiatement. Garder l'emballage et/ la notice du produit à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Durée de vie : 2 ans
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 50°C.
- Tenir hors de la portée des enfants.

6. Autres informations

-